

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception:

26/07/2017

Dossier complet le :

26/07/2017

N° d'enregistrement :

2017.AAA.DP.0066A

1. Intitulé du projet

Etude de l'implantation d'une centrale hydroélectrique (<4,5 MW) sur l'Isère au niveau de la commune du Touvet(38)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS Hydro LE TOUVET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Muriel PERNIN - Présidente

RCS / SIRET

81497414300012

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Installations qui modifient le profil en long et le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ;
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Installations dans le lit mineur et majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens. Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale égale à 4,5MW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser une petite centrale hydroélectrique d'une puissance inférieure à 4 500 kW dotée d'un barrage à clapets escamotables en lit majeur de la rive gauche de l'Isère au niveau de la commune du TOUVET (38660).

Ce projet sera porté par la « SAS HYDRO LE TOUVET » société de droit français ayant son siège à Eybens.

4.2 Objectifs du projet

La création d'une centrale hydroélectrique avec un barrage à clapets escamotables permettra :

- De produire, tout au long de l'année, une énergie électrique propre et régulière, plus respectueuse de l'environnement ; l'hydrologie de l'Isère permet d'assurer une productivité d'énergie stable, y compris pendant la période hivernale où l'on a le plus grand besoin d'électricité.

Les clapets escamotables permettent de réguler les cours d'eau en évitant des variations de niveau. Des capteurs seront situés en amont du barrage afin de gérer l'inclinaison des clapets en fonction des fluctuations des débits de la rivière, et de les ouvrir totalement en cas de crues.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux envisagés concerneront la construction du barrage à clapets escamotables, de la centrale hydroélectrique et de la passe à poissons ainsi que leurs équipements associés.

La phase de chantier comprendra :

- La mise en place des installations nécessaires au chantier, c'est à dire :

- ° Les chemins d'accès;
- ° La base vie;
- ° Les zones de stockage des matériaux et matériels ainsi que les aires de préfabrication;
- ° L'aire de lavage;
- ° Le parking pour les véhicules de chantier, si nécessaire;
- La réalisation du barrage à clapets escamotables;
- ° Le positionnement et l'installation des capteurs de débits et de niveaux en amont du barrage;
- La réalisation des équipements associés, à savoir:
 - ° Le local technique;
 - ° La micro-centrale hydroélectrique.
- La passe à poissons;
- L'aménagement et la consolidation des berges;
- Les autres aménagements extérieurs (clôtures ...)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements hydroélectriques envisagés seront réalisés au fil de l'eau. Ils seront constitués des 3 éléments suivants :

- Un barrage vanné à clapets escamotables permettra à la fois de fournir la chute à la centrale et de réguler le niveau d'eau amont en crue. Il sera constitué de 4 passes (de 20m de large environ) obturées chacune par un clapet. Les clapets présenteront une hauteur de 4,40 m;

- Une centrale hydroélectrique (3 000 kW) permettra de fournir une puissance stable et régulière tout au long de l'année; elle sera disposée en lit majeur sur environ 35m de large et 15m de long et son chenal d'amenée d'une longueur comprise entre 100m et 150 m;

- Le dispositif de franchissement piscicole est dimensionné en fonction de la rivière et des espèces concernées; il permettra d'assurer la continuité piscicole du type passe à bassins successifs pour la montaison et un canal de collecte à surface libre pour la dévalaison.

L'exploitation de la centrale sera réalisée au fil de l'eau.

La régulation du débit se fera par rapport à un niveau amont constant, géré par les capteurs du barrage à clapets escamotables.

La gestion des forts débits et du transport sédimentaire sera réalisée au moyen des clapets escamotables et de vannes.

Des séquences périodiques d'ouvertures complètes des clapets seront appliquées, pour laisser la rivière vive.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre du Code de l'Environnement : autorisation environnementale unique - Autorisation préfectorale.

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance moyenne brute	3 000 kW environ
Hauteur de chute brute	2.5 m
Débit d'équipement	120 m ³ /s
Largeur du barrage mobile	87.5 m
Largeur des piles	3.5 m
Hauteur des piles insubmersibles	6.5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

En amont du pont de la commune de Goncelin au niveau de la rive gauche de l'Isère. Le positionnement correspond au PK 12.20 utilisé par la SYMBHI Isère Amont dont l'origine correspond à la limite départementale Isère/Savoie.

Coordonnées géographiques¹ Long. 5 ° 58 ' 19 " 76E Lat. 45 ° 21 ' 14 " 92N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

LE TOUVET (38660)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Section de la rivière intégrée dans une ZNIEFF de type II "Zone fonctionnelle de la rivière Isère entre Cevins et Grenoble" (820032104) pour la répartition des espèces et l'agencement de habitats. Section de rivières intégrée dans une ZNIEFF de type I "Boisements alluviaux de l'Isère, de Pontcharra à Villard Bonnot" (820032102).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Correction de l'AE</i>
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude en amont immédiat du pont de la Buisnière se situe à 470 m au Sud-Ouest d'un APB : FR 3800520 (APB du 19 août 1997) "Ile Arnaud" et à 2 km de l'APB FR 3800609 "Marais de la Frette" (APB du 3 décembre 2002). Sur le périmètre de l'APB, sont interdits tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional de la Chartreuse se situe à 500 m de l'aire d'étude.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n° 97 5126 du 31 juillet 1997
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Section de la rivière intégrée dans 2 zones humides en lien avec la présence de sols hydromorphes et d'une végétation hygrophile (La Pra)(38GR0020) (Bassin du Cheylas et l'île Arnaud) (38GR0021).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé le 02/10/2006
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à 700 m du captage d'eau potable (07733X0060/F) et à 715 m du captage d'eau potable (07733X0050/F). L'aire d'étude ne se situe pas au sein des périmètres de protection éloignés de ces captages d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la distance (5 km) du site Natura 2000 le plus proche (ZSC Haut de Chartreuse) aucun impact n'est à noter.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rupture de la continuité piscicole par la mise en place de batardeau (impact PERMANENT) Perturbation des mammifères et amphibiens durant la phase travaux (impact TEMPORAIRE) Destruction de frayères, perturbations de la reproduction, de l'oxygénation de l'eau (impact PERMANENT) Modification de l'alimentation hydraulique (impact PERMANENT) Destruction de corridors écologiques (impact PERMANENT)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la distance avec le site Natura 2000 (5 km) le plus proche (ZSC Haut de Chartreuse) aucun impact n'est à noter.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Au sein des ZNIEFF II, le chantier de part les nuisances (bruit, poussières ...) est susceptible de perturber la biodiversité.</p> <p>Sur les zones humides (La Pra) (Bassin du Cheylas et Ile Arnaud), les aménagements du chantier peuvent assécher et détruire des boisements nécessaires au fonctionnement de l'écosystème.</p> <p>Par ailleurs, le projet peut avoir des impacts sur l'APB qui se situe à 470 m.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rupture de barrages (Bissorte / Girotte / Roselend / Tignes)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Inondations</p> <p>Séismes</p> <p>Crues de torrents</p> <p>Ruissellement sur versant</p> <p>Chutes de pierres et de blocs</p> <p>Effondrement</p> <p>Glissements de terrain</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, le trafic sera dense et engendrera l'émission de GES.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La zone se situe à 1.5 km des habitations présentes sur la commune du Touvet et à 700 m des habitations appartenant à la commune de Goncelin.</p> <p>Durant la phase travaux, des nuisances sonores seront émises.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux, aucune intervention de nuit n'est prévue. L'impact est nul.</p> <p>Lors de la phase d'exploitation, des éclairages seront prévus sur l'ouvrage afin d'effectuer une maintenance en cas d'incidents.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction de la centrale peut avoir un impact sur le paysage. Le barrage à clapets escamotables et la centrale hydroélectrique seront visibles à tout moment depuis le pont de Goncelin et les chemins sur berges qui bordent l'Isère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau de l'usage de l'eau, le projet entraîne la création d'une retenue d'eau dans l'emprise du lit mineur de l'Isère. Une passerelle reliant les deux berges de l'Isère sera aménagée au sommet du barrage, favorisant ainsi la circulation inter rives, pour les piétons, les cyclistes et pour les animaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Deux autres projets similaires sont prévus sur l'Isère à l'aval rapproché de la centrale hydroélectrique du Touvet situés entre le seuil de Goncelin et le pont de Tencin.

Il existe également d'autres projets sur l'Isère, notamment le projet de centrale hydroélectrique au niveau du pont du Mollard à Montmélian ou encore à la création du nouveau groupe de production d'hydroélectricité de la Coche situé sur les affluents de l'Isère à proximité de Moutiers (Savoie).

Toutefois il n'y pas d'impact cumulé d'ordre hydraulique car l'eau est restituée en totalité à l'aval des turbines de chaque barrage. Seul le niveau d'eau est remonté à l'amont de chaque barrage afin de créer une chute nécessaire à la production d'énergie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures proposées afin de réduire les effets notables du projet pourront être :

- Adapter le calendrier des travaux aux périodes les moins sensibles écologiquement (éviter)
- Plan de lutte contre les espèces invasives (éviter)
- Création de passe à poissons (réduire)
- Création d'une fosse de dissipation d'énergie pour oxygéner l'eau (réduire)
- Restauration des berges (réduire)
- Des séquences périodiques d'ouvertures complètes des clapets seront appliquées, pour laisser la rivière vive (réduire)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux du projet sont liés au milieu aquatique, à la ressource en eau et au milieu naturel.

Le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique et à ce titre les impacts et les mesures en faveur de l'environnement seront développées dans la pièce d'incidence environnementale.

Ainsi, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **EYBENS**

le. **21 04 2014**

Signature


SARAH LE TOUVEY
LES GIBCHES FRANCE
17 24 19 10

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Etude d'implantation d'une centrale hydroélectrique (<4.5 MW) sur l'Isère au niveau de la commune du Touvet (38)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT
Spécialité « Etudes Environnementales
France et Outre-mer »



DATE : MAI 2017

Passions et solutions

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	2
2. ANNEXES	2
2.1. PLAN DE SITUATION	3
2.2. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION	4
2.3. PLAN DU PROJET	5
2.4. PLAN DES ABORDS DU PROJET	7
2.5. ZONES NATURA 2000	8

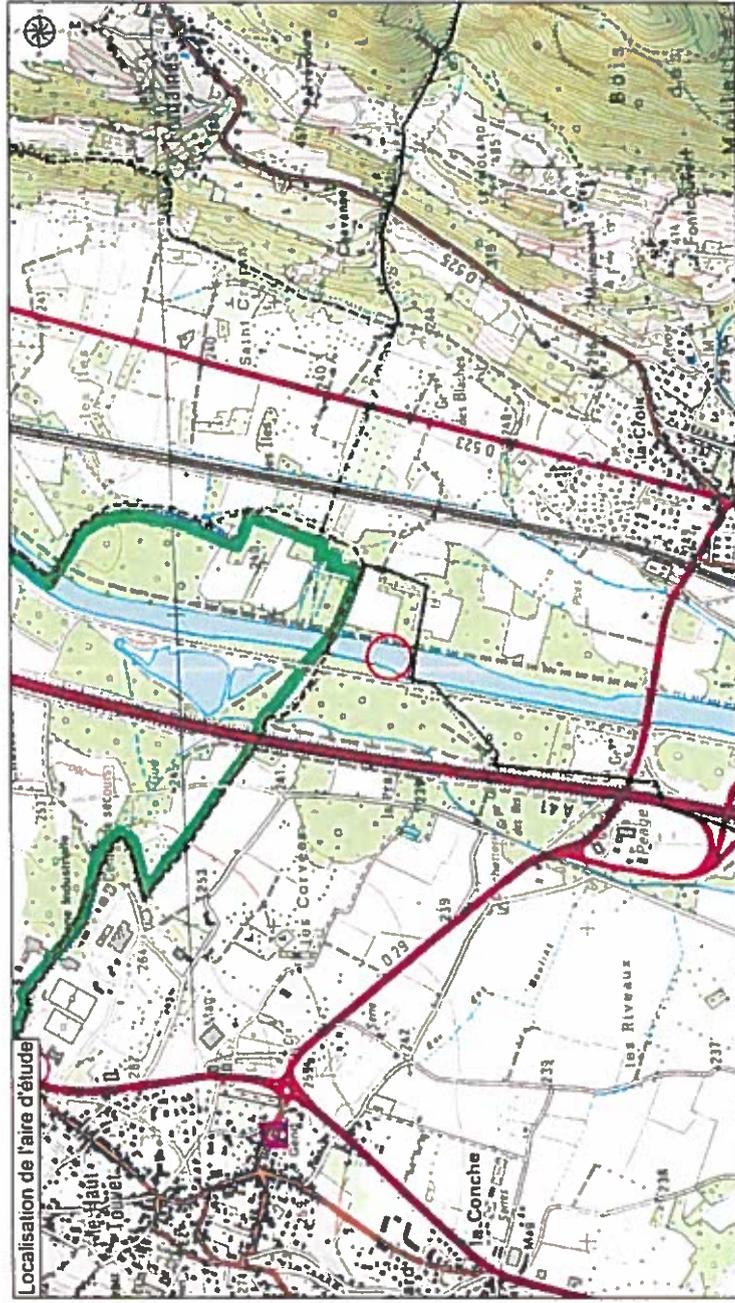
1. CONTEXTE

Le projet consiste à réaliser une petite centrale hydroélectrique d'une puissance inférieure à 4 500 kW dotée d'un barrage à clapets escamotables en lit majeur de la rive gauche de l'Isère au niveau de la commune du TOUVET (38660).

Ce projet sera porté par la « SAS HYDRO LE TOUVET » société de droit français ayant son siège à Eybens.

2. ANNEXES

2.1. PLAN DE SITUATION



Légende
● Limite communale
■ Zone d'étude

Source: BD TOPO 1:50 000 IGN

Date: 22/05/2017



2.2. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



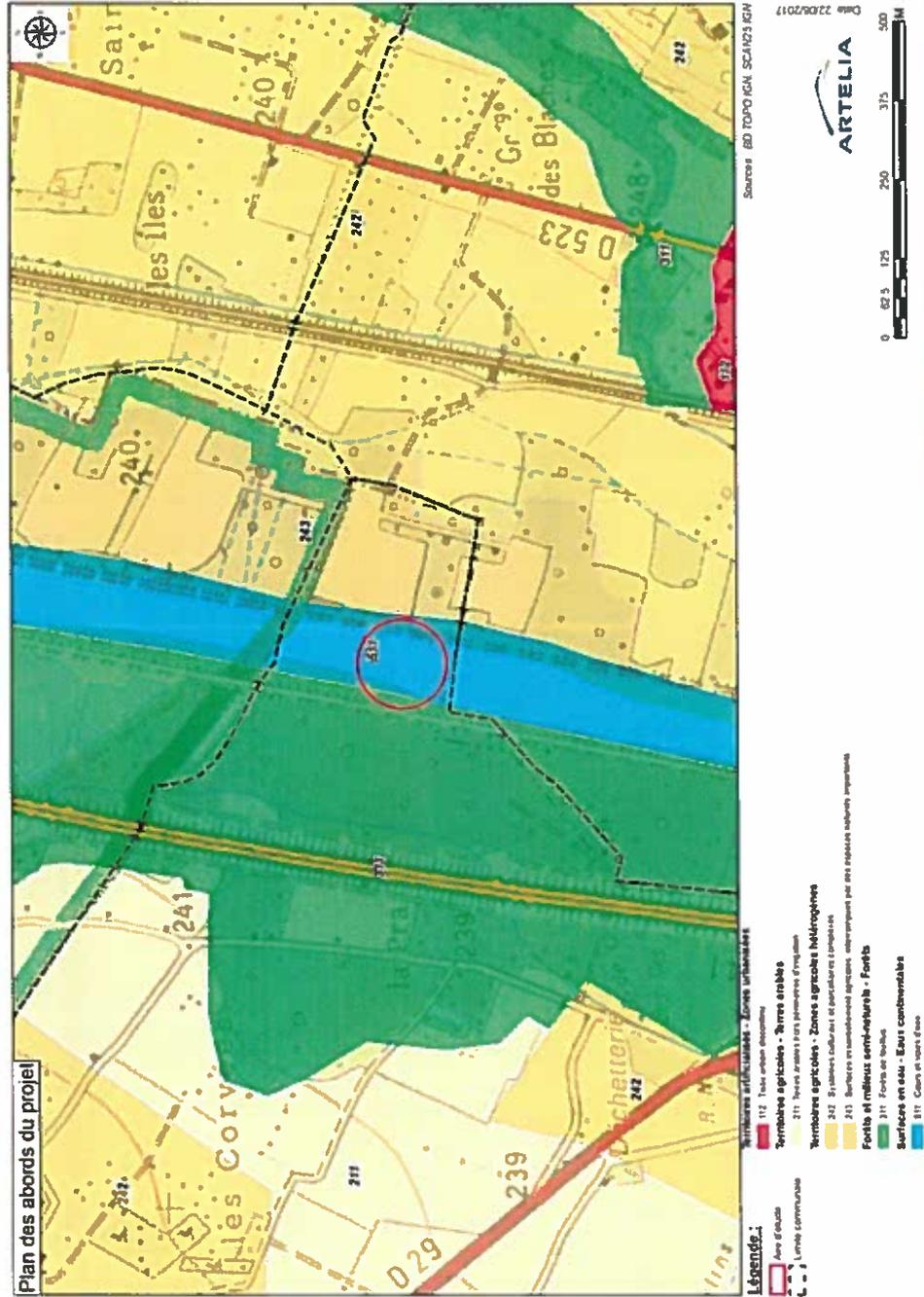
**Figure 1: Vue depuis la rive droite de la partie aval après le seuil de Goncelin (08/04/2014)
(paysage lointain)**



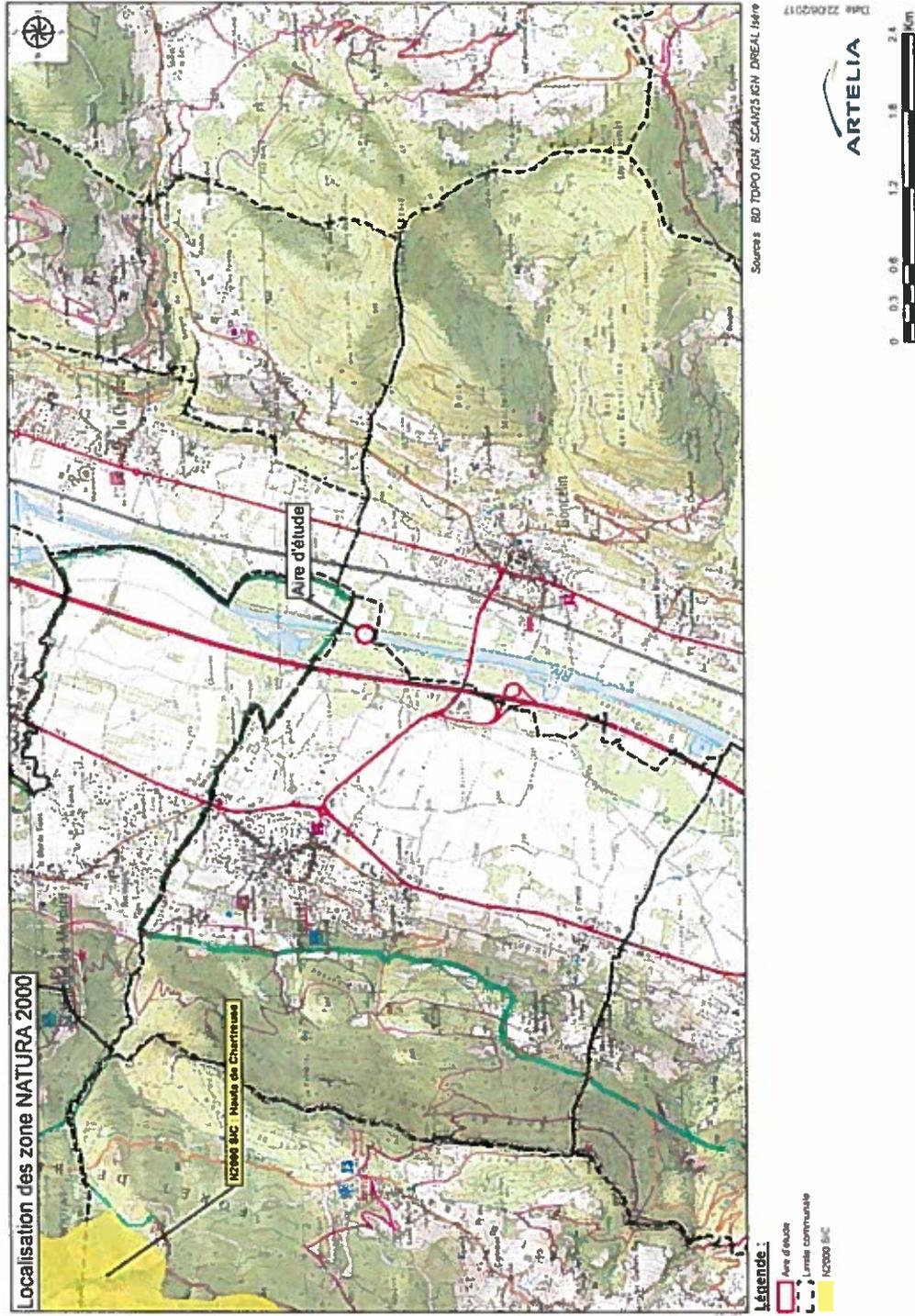
**Figure 2: Vue de la partie amont à partir de la rive droite du seuil de Goncelin (08/04/2014)
(paysage proche)**

2.3. PLAN DU PROJET

2.4. PLAN DES ABORDS DU PROJET



2.5. ZONES NATURA 2000



POUVOIR

Nous soussignée SAS HYDRO LE TOUVET, représentée par notre présidente Madame Muriel PERNIN, donnons par la présente tous pouvoirs à :

Bureau d'études ARTELIA
représenté par Messieurs Gaëtan SEON et/ou Alain MANDELLI,

pour effectuer toutes études sur notre projet hydroélectrique de du TOUVET (38660), remplir et signer pour notre compte tous documents administratifs afférents aux dites études et à l'avancement du projet dans les circuits administratifs.

Le présent pouvoir est délivré pour une période de 1 (un) an à compter de sa date de signature.

Fait en 1 (un) exemplaire à EYBENS le 18 juillet 2017



Muriel PERNIN
Présidente

